

Référence : DP DECEMBRE 2012  
Date : Jeudi 20 décembre 2012

**COMPTE RENDU de REUNION  
Jeudi 20 décembre 2012**

**DELEGUES du PERSONNEL**

**ORDRE DU JOUR :**

**C.G.T. :** 80 questions soit 32,3 / 100  
**247 questions**

**QUESTIONS D'ORDRE GENERAL**  
**“ CGT ”**

**Question N°1 UTS CGT :**

**Combien de formation y a-t-il actuellement dont les repas ne sont pas pris en charge par la société ?**

Réponse : Keolis Lyon prend en charge les repas des formations d'1 jour et plus.

**Question N°2 UTS CGT :**

**Est-ce normal et cela va-t-il se développer avec le temps ?**

Réponse : Keolis Lyon prend en charge les repas des formations d'1 jour et plus.

**Question n° 26 UTM - UGICT-CGT**

**UGICT-CGT question 26, le calendrier pour les réunions DP de 2013 est-il joint au compte rendu de la réunion du 20 décembre 2013 ?**

Réponse : Oui

**CALENDRIER DP 2013**

Réunion DP		
14h00-19h00		
	Date	Salle
JANVIER	24 janvier	salle DCI Nord - UTS
FEVRIER	21 février	salle DCI Nord - UTS
MARS	21 mars	salle DCI Nord - UTS
AVRIL	25 avril	salle DCI Nord - UTS

MAI	23 mai	salle DCI Nord - UTS
JUIN	20 juin	salle DCI Nord - UTS
JUILLET	25 juillet	salle DCI Nord - UTS
AOUT	22 août	salle DCI Nord - UTS
SEPTEMBRE	19 septembre	salle DCI Nord - UTS
OCTOBRE	24 octobre	salle DCI Nord - UTS
NOVEMBRE	21 novembre	salle DCI Nord - UTS
DECEMBRE	19 décembre	salle DCI Nord - UTS

**Question n° 27 UTM - UGICT-CGT**

**Quelles sont les dates pour les réunions de Janvier et Février 2013 ?**

Réponse : Le 24 janvier 2013 et le 21 février 2013.

**Question n° 26 bis UTM - UGICT-CGT**

**Sur un cycle de 12 semaines quand un salarié travaille 56 jours à 7h30 et à 4 RTT, quel est son TTE et TCO ?**

Réponse : TTE 420, TCO 420

**Question n° 27 bis UTM - UGICT-CGT**

**Sur un cycle de 12 semaines quand un salarié travaille 56 jours à 7h30, à 4 RTT et 1 CA, quel est son TTE et TCO ?**

Réponse : Cette situation sous-entend que le salarié a travaillé sur un repos et que l'une des journées de RTT ait été complétée avec du repos compensateur de remplacement RCR  
(56 + 4 + 1 = 61 jours hors 12 semaines à 5 jours = 60 jours)

Sous cette hypothèse,  
TTE 420  
TCO 427

**Question n° 28 UTM - UGICT-CGT**

**Sur un cycle de 12 semaines quand un salarié travaille 56 jours à 7h30 et à 4 RTT et 2 CA, quel est son TTE et TCO ?**

Réponse : Cette situation sous-entend que le salarié a travaillé sur un repos (2 fois à et que l'une des journées de RTT ait été complétée avec du repos compensateur de remplacement RCR  
(56 + 4 + 2 = 62 jours)

Sous cette hypothèse,  
TTE 420  
TCO 434

**Question n° 29 UTM - UGICT-CGT**

**Suite aux consultations des DP sur les mesures de reclassement par lettre recommandée, quel est le temps rémunéré mis à disposition par l'entreprise pour que les DP titulaires et suppléants rendent un avis lors de la nécessité pour l'entreprise de pourvoir dans les meilleurs délais aux reclassements de salarié par lettre recommandée ?**

Réponse : Cela rentre dans la mission des DP de donner leur avis sur les avis d'inaptitude qui leur sont soumis. Rien m'impose à l'employeur de recueillir l'avis collectivement au cours d'une réunion Toutes les activités exercées dans le cadre du mandat sont prises sauf texte contraire, sur le crédit d'heures.

**Question n° 30 UTM - UGICT-CGT**

**A quelle date la note sur la journée de solidarité 2013 a-t-elle été rédigée ?**

Réponse : Pas encore connu

**Question n° 31 UTM - UGICT-CGT**

**A quelle date la note sur la journée de solidarité 2013 sera-t-elle affichée ?**

Réponse : Une fois qu'elle aura été présenté en CE

**Question n° 32 UTM - UGICT-CGT**

**Vacances scolaires de Février 2013,**

**A quelle date débuteront les vacances scolaires de Février en 2013 ?**

**A quelle date à votre avis, faut-il s'occuper de la réservation d'une location pour cette période par l'intermédiaire du CE ou bien à l'extérieur ?**

**A quelle date allez-vous prendre en compte ou au mieux solliciter le personnel pour la pose de congés pour cette période ?**

Réponse : Les vacances scolaires de février 2013 débuteront le 23 février au soir pour notre zone. Pour les réservations de location il convient de prendre contact avec le CE.

**Question n° 35 UTM - UGICT-CGT**

**Quelle est la définition de « informer » ?**

Réponse : Définition : Faire savoir à quelqu'un, le porter à sa connaissance, renseigner.

**Question n° 44 - UGICT-CGT-UMML**

**La direction compte-t-elle indemniser les salariés ayant été exposés aux fibres d'amiante de 1998 à 2011 à leur insu ? (Ponçage insonastique, soufflage CVS amiantés etc...).**

Réponse : La Direction entend respecter le cadre légal applicable en la matière » (i.e. régime de l'AT/MP si reconnaissance d'une maladie pro).

**Question n° 45 - UGICT-CGT-UMML**

**la direction compte-t-elle revaloriser les coefficients des salariés travaillant sous contexte amiante au regard de leur montée en compétence sur le sujet, et de la pose/dépose d'éléments contenant de l'amiante ?**

Réponse : Non

**Question n° 46 - UGICT-CGT-UMML**

**L'entreprise a-t-elle fait une évaluation de la pénibilité auprès des salariés travaillant sous contrainte amiante ? (Malaise ÉTÉ 2012, contraintes respiratoires, perturbation métabolique, etc...)**

Réponse : Une analyse des risques a été faite. Les agents concernés ont eu une formation amiante spécifique, et une visite médicale pour vérifier les aptitudes au port des appareils de protection respiratoires. La durée des vacances (= durée de port ininterrompue des équipements de protection respiratoires) a été réduite, conformément au code du travail.

**QUESTIONS DIRECTION BUS****Question N°3 UTS CGT :**

**Qu'elle est la procédure quand une plaque de publicité ne tiens plus sur le flan d'un bus ou a l'arrière ?**

Réponse : Le signaler au PC Bus.

**Question N°4 UTS CGT :**

**Si celle-ci est signalé au PC bus, pausé à un arrêt de bus. Combien de temps faut-il pour qu'elle soit récupérer ?**

Réponse : L'intervention doit intervenir dès lors que le signalement lui parvient

**DEPARTEMENT CONTROLE INTERVENTION**

**Question 38 - UGICT-CGT**

**Une nouvelle formation pour les agents du dci doit se mettre en place, pouvez-vous nous apporter des informations sur son contenu?**

Réponse : Nous apporterons les détails dès que le contenu sera finalisé

L'organisme retenu : FIRST GROUPE

Il est prévu : 1 jour + 2 jours pour les CDB et 2 jours pour les TCI

**Question 39 - UGICT-CGT**

**Un système électronique de localisation des bus, devait-être fournit aux équipes DCI.**

**A quelle date ce système sera disponible?**

Réponse : c'est à l'étude, ce pourrait être une application du BLACK BERRY si nous dotons les CDB de cet outil.

**Question 40 - UGICT-CGT**

**Le froid revient pouvez-vous privilégier les modes de contrôle embarqué, et éviter si possible les contrôles fixe en plein courant d'air, dans certaines station du métro?**

Réponse : Lors de grand froid, comme lors de forte chaleur, c'est au Chef De Bord de veiller aux conditions d'exercice du contrôle pour lui-même et les agents de son équipe.

**QUESTIONS DIRECTION MODES LOURDS****Questions N°1 UTM UTT C.G.T.**

Suite à la question 7 CGT UTM du mois de Novembre 2012 vous répondez :

**QUESTION N°7 CGT-UTM**

*Nous demandons que l'ordonnancement, en l'absence des chefs de groupe ou quand ils ne sont pas disponibles, remette les « tickets-restaurants » aux salariés. De nombreuses personnes se plaignent de devoir revenir souvent pour avoir leur dû.*

*Réponse : L'ordonnancement est déjà bien occupé, les CDG sont présents tous les jours, toutefois en cas d'urgence l'Ordo remet les TR.*

**Réponse :** *L'ordonnancement est déjà bien occupé, les CDG sont présents tous les jours, toutefois en cas d'urgence l'Ordo remet les TR.*

Cette réponse nous satisfait, mais !

L'ordonnancement métro ne considère pas le caractère d'urgence de la même façon que les conducteurs.

Exemple : un conducteur demande ses tickets resto le dernier jour du mois, le soir, avant un week-end, en l'absence des chefs de groupes !

La réponse de l'ordo est sans appel, je ne suis pas là pour donner les tickets resto.

Question :

- a) cet exemple n'est-il pas un cas d'urgence ?
- b) si non pouvez-vous nous citez l'ensemble des cas d'urgence ?
- c) l'ordonnancement n'est-il pas tenu comme tout à chacun d'exécuter les consignes de la hiérarchie données en DP ?
- d) l'ordonnancement a-t-il un pouvoir quelconque de jouer avec le salaire des conducteurs ?

Réponse :

- a) Non
- b) Cas d'un agent partant pour une absence de plusieurs jours.
- c) Si

d) Non, mais le fait de différer d'un jour ou deux la remise des TR n'ampute pas le salaire des agents.

e)

Nous étudions la possibilité d'organiser 2 jours de distribution des TR par les CDG.

#### **Question N°2 UTM UTT C.G.T.**

**il y a depuis quelques semaines dans le Métro une recrudescence de violences faites envers le personnel, insultes, violences physiques etc..**

**Les remonter que nous avons montrent que les agents ne sont pas en sécurité dans leur fonction et ce principalement le soir !**

**a)Comptez-vous faire quelques choses pour remédier à cette situation, et ce, principalement à l'approche des fêtes de fin d'année ?**

**b)Si oui, quelles mesures comptez-vous prendre ?**

Réponse : D'une part, comme les années précédentes un dispositif de sécurité renforcé sera mis en place sur le réseau pour les fêtes de fin d'année. S'agissant de la sécurité au quotidien, La Direction Sécurité organise des rondes dans le métro, nous avons également la présence d'Agents de sécurité sur les sites. La vidéo a été renforcée, ajout de caméras dans les secteurs sensibles, notamment La Soie. Enfin actuellement, la programmation des moyens complémentaires est en cours de calage en relation avec les Responsables Bus/Métro/Tram, privilégiant notamment des renforts en stations de métro.

D'autre part, de nombreux échanges avec nos partenaires externes permettent d'adapter des dispositifs en fonction du contexte, dont très récemment :

- Le 14/12/2012 : les données statistiques ont été présentées en Préfecture lors de la réunion Stratégie Territoriale. Cette rencontre est l'occasion de faire le bilan des actions réalisées mais également le point sur les difficultés rencontrées dans le domaine de la sécurité dans les transports en commun auprès des plus hautes Autorités dont le Procureur de la République, facilitant ainsi les mises en oeuvre opérationnelles.
- Le 13/12/2012 : une 1ère réunion de sensibilisation des Institutionnels en Préfecture s'est tenue pour les fêtes de fin d'année avec descriptif des dispositifs mis en place.
- Le 05/12/2012 : lors de la réunion mensuelle DEX/DDSP/PM/GN, les différentes problématiques terrain par Unités de Transport rencontrées dans le courant du mois sont présentées aux partenaires qui à leur tour décrivent et programment les opérations correctives ou préventives. Ainsi, pour citer quelques exemples concernant le métro, le SISTC à particulièrement ciblés des actions sur Parilly, remédier à des problèmes de mendicité agressive sur Part Dieu et Saxe Gambetta donnant lieu à des interpellations. La PM a multiplié les passages en stations (dont 30 sur ligne A, 83 ligne D).

#### **Question N°3 UTM UTT C.G.T.**

**Question 2 CGT-UTM f°47 des DP de Novembre 2012 :**



**Sanitaires et salle de repos/cuisine de Charpenne- Bis : Quand ces locaux seront-ils réhabilités et remis à neuf avec également une optimisation de l'espace de ces lieux due à une plus grande utilisation ?**

Réponse : Le CHSCT a fait remonter des remarques concernant ce local lors de la récente visite des stations de métro. L'ensemble de celles-ci, qui rejoint la préoccupation exprimée dans la question ci-dessus, sera pris en considération et dans les meilleurs délais.

**Le CHSCT a déjà fait des « remontées » antérieures à sa dernière visite des stations Métro mais n'a jamais eu de réponse crédible à ses demandes. C'est quoi « les meilleurs délais » ? Nous souhaitons un délai de réalisation pour cette réhabilitation.**

Réponse : la demande a été transmise au Service UMIF, nous n'avons pas de date de réalisation pour le moment.

**Question N°4 UTM UTT C.G.T.**

**Veillez nous indiquer pourquoi le nettoyage des cabines MPL-75, n'est pas fait tous les jours ? Quelles sont les personnes responsables du nettoyage des rames de Métro A/B ? Veuillez nous donner les taches de nettoyage journalier des cabines de conduite. Comment comptez-vous sensibiliser le personnel de conduite sur cet aspect du nettoyage ?**

Réponse : Les cabines doivent être nettoyées tous les jours, si ce n'est pas le cas il faut faire remonter l'information auprès des AL ou du PCC, afin de pouvoir faire le point avec l'Entreprise de nettoyage.

**Question N°5 UTM UTT C.G.T.**

**Quels sont les « raisons » ou « critères » pour qu'un « décalé » sur un groupe du matin se retrouve de nuit ?**

Réponse : Pour raison de service en application de la réglementation.

**Question N°6 UTM UTT C.G.T.**

**Combien de cadres Keolis groupe sont à UTM A/B ?**

Réponse : 0

**Question N°7 UTM UTT C.G.T.**

**Combien de cadres Keolis Lyon sont à UTM A/B ?**

Réponse : 1 pour l'unité opérationnelle lignes A/B/D.

**Question N°8 UTM UTT C.G.T.**

**Quelles seront les « modifications » apportées aux horaires et groupes des lignes A/B en vu de l'ouverture d'OULLINS ?**

Réponse : le travail sur les horaires et les groupes n'est pas commencé, mais il n'est pas prévu de changements notoires, hormis l'ajout de groupes dû à l'augmentation de l'effectif et du nombre de rames en ligne.

**Question N°9 UTM UTT C.G.T.**

**Nous avons appris que Mme LUCCHETTI s'occupera du développement de roulements semaine ou WE à la conduite métro pour cause de hausse des volontaires :**

- a)- Vu que rien n'a été affiché pour informer de ce projet, quel est le personnel concerné par ce volontariat ?
- b)- Quel est le but recherché pour 2013 ? Quand les CTM vont- être informés de votre démarche ?
- c)- quelles seront les modifications des conditions de travail ?
- d) -Il y aura plusieurs roulements de repos ? De travail ? Si oui, lesquels ?
- e)- Cela va impacter le contenu de la journée de travail ? Si oui, comment ?
- f) – Cela va impacter le cycle de travail ? Et quand en 2013 ?
- g)- Quel est le travail produit par l'ordo et le technicien horaire ?
- h)- Les « délégués » de ligne sont-ils au courant de votre démarche ? Sont-ils associés ?

Comme vous le savez à UTM A/B, les roulements de travail, de repos ainsi que les conditions de travail sont des sujets qui peuvent devenir « brulants » si on agit en « douce » comme vous le faites. Sans compter le risque d'explosion du « mal être au travail », par le nombre de personnes qui risquent de se sentir léser. Nous vous demandons le contenu de cette démarche et comment cela va éventuellement se mettre en place. La CGT sera très vigilante sur le contenu de votre réponse.

Réponse : les roulements semaine ou WE sont en place à la conduite depuis plusieurs mois, à la demande des Conducteurs, il n'y a pas de nouveau projet.

**Question 1 UTM - UGICT-CGT****Combien de salariés sont formés SSIAP1 sur chacune des lignes de Métro ?**

Réponse : 9 Chefs de quart

**Question 2 UTM - UGICT-CGT****Combien de salariés sont formés SSIAP2 sur chacune des lignes de métro ?**

Réponse : 1 Chef de quart

**Question 3 UTM - UGICT-CGT****Combien de salariés sont en cours de formation SSIAP1 sur chacune des lignes de Métro ?**

Réponse : 0

**Question 4 UTM - UGICT-CGT****Combien de salariés sont en cours de formation SSIAP2 sur chacune des lignes de Métro ?**

Réponse : 5 Chefs de quart programmés sur 2013

**Question 5 UTM - UGICT-CGT****Qui délivre les attestations pour pouvoir passer les habilitations SSIAP2 ?**

Réponse : L'attestation SSIAP 1 est délivrée par le SDIS. L'attestation stipulant le fait d'avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie (SSIAP1) pendant 1607 heures sur 24 mois est délivrée par l'employeur représenté par le pôle RH DML pour Keolis Lyon. L'attestation SSIAP 2 est délivrée par le SDIS.

**Question 6 UTM - UGICT-CGT****Qui a délivré l'attestation pour les chefs de quart ?**

Réponse : L'attestation SSIAP 1 est délivrée par le SDIS. L'attestation stipulant le fait d'avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant 1607 heures sur 24 mois est délivrée par

l'employeur représenté par le pôle RH DML pour Keolis Lyon. L'attestation SSIAP 2 est délivrée par le SDIS.

**Question 7 UTM - UGICT-CGT**

**Y a-t-il un centralisateur de mise en sécurité incendie au PCC de la Part Dieu, et quelle est son emplacement ergonomique ?**

Réponse : Oui, Il y a un centralisateur de mise en sécurité dans chaque station et donc à la Part Dieu pour la station Part Dieu et les locaux PCC, dans le local LEE.

**Question 8 UTM - UGICT-CGT**

**UGICT-CGT question 8 UTM, les chefs de quart peuvent-ils se déplacer pour assurer leur mission ?**

Réponse : Non.

**Question 9 UTM - UGICT-CGT**

**UGICT-CGT question 9 UTM, les chefs de quart ont-ils suivi une période de doublage réglementaire après leur habilitation SSIAP1 et quelles sont éventuellement le détail de ces périodes ?**

Réponse : Non

**Question 10 UTM - UGICT-CGT**

**Qui a le droit de cheminer en tunnel lors d'une mission de reconnaissance de tunnel?**

Réponse : Les personnes habilitées TCL2, accompagnées de personnes non habilitées et autorisées.

**Question 11 UTM - UGICT-CGT**

**Pourquoi le PCC a accordé l'accompagnement de l'agent de ligne par un agent de sécurité de la société Prestige?**

Réponse : Autorisé par le chef de quart si accompagné par un agent habilité TCL2.

**Question 16 UTM - UGICT-CGT**

**La direction du mode lourd a-t-elle l'intention de supprimer des postes sur les stations Mermoz, Lumière et Gorge de Loup?**

Réponse : Non

**Question 17 UTM - UGICT-CGT**

**Pouvez-vous nous rappeler la note de sécurité SECU/MB/05.503, avec les effectifs minimum d'agents de ligne ?**

Réponse : Voir note ci-jointe.

**Question 18 UTM - UGICT-CGT**

**A quelle date s'est déroulée la dernière rencontre Als/encadrement ?**

Réponse : 27 septembre 2012

**Question 19 UTM - UGICT-CGT****A quelles dates se dérouleront les prochaines rencontres Als/encadrement ?**

Réponse : Les événements de fin d'année non pas permis d'organiser une réunion AL, la prochaine devrait être programmée au 1er trimestre 2013.

**Question 20 UTM - UGICT-CGT****quelles sont les pénalités en détail concernant l'arrêt d'un escalier mécanique ?**

Réponse : L'indicateur Sytral porte sur "le fonctionnement des escaliers mécaniques" et mesure un taux de fonctionnement de l'ensemble des équipements, calculé sur toute l'amplitude horaire de fonctionnement du réseau. L'objectif est d'atteindre 96% de conformité chaque trimestre. Parallèlement, des situations inacceptables (SI) génèrent des pénalités dans les cas suivants: Dès lors que "le délai de remise en service d'un escalier mécanique dépasse 48heures", et lorsque "tous les ascenseurs et escaliers mécaniques d'un même accès à un quai sont en panne pendant une durée commune supérieure à 30 minutes".

**Question 21 UTM - UGICT-CGT****Quelles sont les pénalités en détail concernant l'arrêt d'un ascenseur ?**

Réponse : L'indicateur Sytral porte sur "le fonctionnement des ascenseurs" et mesure un taux de fonctionnement de l'ensemble des équipements, calculé sur toute l'amplitude horaire de fonctionnement du réseau. L'objectif est d'atteindre 96% de conformité chaque trimestre. Parallèlement, des situations inacceptables (SI) génèrent des pénalités dans les cas suivants: Dès lors que "le délai de remise en service d'un ascenseur dépasse 48heures", et lorsque "tous les ascenseurs et escaliers mécaniques d'un même accès à un quai sont en panne pendant une durée commune supérieure à 30 minutes".

**Question 22 UTM - UGICT-CGT****Confirmer-vous la signature de la commande de bonnets pour les Als ?**

Réponse : Oui

**Question 23 UTM - UGICT-CGT****A quelle date la livraison est prévue ?**

Réponse : pas de délai pour le moment

**Question 24 UTM - UGICT-CGT****Un poste bonnet sera-t-il intégré aux prochains bons de commande habillement initiale et renouvellement ?**

Réponse : Oui

**Question 25 UTM - UGICT-CGT****Quitte à votre réponse « le déplacement de repos d'un RDS prime sur les RT pour remplacer une absence d'un AL. »**

- a) quel est le coût d'une journée en RT réalisée par un AL à 230 ?
- b) quel est le coût d'une journée en déplaçant un repos réalisé par un RDS à 280 ?
- c) Est-il envisagé une nouvelle suppression de poste de RDS sur UTMA en 2013 ?
- d) le nombre de RN déplacé dans le roulement des RDS afin de tenir des postes d'Agents de ligne a-t-il contribué à la réduction du nombre de postes de RDS

**e) confirmez-vous la création de poste d'adjoints RDS ou d'agents de ligne référent ?**

Réponse :

- a) MRT payées au mois (Nb heures travaillées x 25% taux horaire) + Nb heures travaillées dans le TTE (=> heures excédentaires ou HS en fin de cycle car on ne récupère pas les heures de RT)
- b) il n'y a pas de coût
- c) Non
- d) Non
- e) Non

**Question 33 UTM - UGICT-CGT**

**Un groupe de messagerie concernant un secteur AL doit-il intégrer des RDS ?**

Réponse : Il n'y a ni obligation, ni interdiction

**Question 34 UTM - UGICT-CGT**

**Concernant les 5 personnes retenues dans le dernier appel d'offres pour Agent de ligne combien d'entre-elles vont suivre la prochaine formation ZM et MPL75 et à quelles dates celles-ci sont prévues ?**

Réponse : 2 pour la ZM et 1 pour la MPL75 qui sont prévues en janvier 2013.

**Question 36 UTM - UGICT-CGT**

**Quelle est la personne à contacter en cas d'absence de l'ordo AL UTM A, B, D ?**

Réponse : Paul SILVA, sinon le responsable des lignes A/B/C, ou son adjoint en cas d'urgence.

**Question 37 UTM - UGICT-CGT**

**Quels sont les horaires où il est possible de joindre l'ordo AL UTM A, B, D ?**

Réponse : 9h – 15h : Horaires de journée

**Question 41 UTM - UGICT-CGT**

**Combien de régulateurs ligne A, B C étaient présents le 7 décembre 2012 :**

**en poste de matin ?  
en poste d'après-midi ?  
en poste de nuit ?**

Réponse :  
poste de matin :0  
poste d'après-midi :3  
poste de nuit :3

**Question 42 UTM - UGICT-CGT**

**Combien de régulateurs ligne D étaient présents le 7 décembre 2012 :**

**en poste de matin ?  
en poste d'après-midi ?**

**en poste de nuit ?**

Réponse :

poste de matin :1  
poste d'après-midi :0  
poste de nuit :0

**Question 43 UTM - UGICT-CGT**

**PCC la part-dieu combien il y avait d'agents habilités aux postes de régulateur le 7 décembre 2012 :**

**en poste de matin ?  
en poste d'après-midi ?  
en poste de nuit ?**

Réponse :

poste de matin :3  
poste d'après-midi :6  
poste de nuit :6

**Question 47 - UGICT-CGT**

**Conducteurs métro ligne A, combien il y avait d'intérimaires présents le 7 décembre 2012 :**

**en poste de matin ?  
en poste d'après-midi ?  
en poste de nuit ?**

Réponse :

poste de matin :0  
poste d'après-midi :0  
poste de nuit :1

**Question 48 - UGICT-CGT**

**Conducteurs métro ligne A, combien il y avait d'étudiants présents le 7 décembre 2012 :**

**en poste de matin ?  
en poste d'après-midi ?  
en poste de nuit ?**

poste de matin :0  
poste d'après-midi :0  
poste de nuit :1

**QUESTIONS DIRECTION MAINTENANCE PATRIMONIALE**

**Question 49 UMS- UGICT-CGT**

**UMS, quelles sont les missions des contremaîtres inscrites dans la définition de fonction?**

Réponse : Les missions des contremaîtres sont celles qui sont inscrites dans la définition de fonction.

**Question 50 UMS- UGICT-CGT**

**UMS, quelles sont les missions des animateurs inscrites dans la définition de fonction?**

Réponse : Les missions des animateurs sont celles qui sont inscrites dans la définition de fonction.

**Question 51 UMS - UGICT-CGT**

**UMS, quelles sont les missions des MVI inscrites dans la définition de fonction?**

Réponse : Les missions des MVI sont celles qui sont inscrites dans la définition de fonction.

**Question 52 UMS - UGICT-CGT**

**UMS, est-il vrai que les équipes mixtes dans les petits dépôts ont été supprimées?**

Réponse : Oui depuis la réorganisation en 2009

**Question 53 UMS - UGICT-CGT**

**UMS, dans quelle tranche d'horaire ce personnel a-t-il été transféré?**

Réponse : 5h00 à 12h30 ou 12h30 à 20h00

**Question 54 UMS - UGICT-CGT**

**UMS, cela concerne-t-il tout le personnel de ces équipes sans exceptions?**

Réponse : Oui



**Question 12 UTM - UGICT-CGT****UGICT-CGT question 12 UTM, quel est le contenu de l'habilitation électrique TCL2?**

Réponse : Le TCL 2 est un agrément spécifique au réseau de Lyon qui permet à toute personne TCL2 de réaliser la deuxième étape de consignation après la téléconsignation, et la mise en sécurité de la zone de travail dans le métro.

**Question 13 UTM - UGICT-CGT****UGICT-CGT question 13 UTM, quelle est la liste des personnes habilitées TCL2?**

Réponse : Liste gérée par B.Charras.

**Question 14 UTM - UGICT-CGT****UGICT-CGT question 14 UTM, le recyclage des habilitations électriques est-il obligatoire?**

Réponse : Le recyclage de l'habilitation est une recommandation de la réglementation tous les 3 ans ceci est appliqué et suivi normalement par B.Charras.

**Question 15 UTM - UGICT-CGT****UGICT-CGT question 15 UTM, la liste des personnes recyclées TCL2 en 2012 est-elle réalisée et auprès de qui est-elle consultable ?**

Réponse : La liste des recyclés est suivi par B.Charras et est mise à jour. Elle est consultable auprès de B.Charras.